



Eco-concevoir les produits alimentaires et leurs emballages

Par Pauline AUDOYE - Janvier 2025

Eco-concevoir les produits alimentaires et leurs emballages

Pour répondre aux évolutions des attentes consommateurs et aux enjeux environnementaux, de plus en plus d'entreprises mettent en place une démarche d'éco-conception dans la conception ou le développement de leurs produits/process/emballages. Ce type de démarche consiste à apporter un nouvel éclairage sur son produit, en ajoutant le critère environnemental dans la prise de décision, au côté d'autres critères déjà pris en compte tels que le coût, la faisabilité technique, la fonctionnalité etc. Un produit ou couple produit emballage éco-conçu présente donc moins d'impacts environnementaux sur son cycle de vie tout en conservant (voire optimisant) ses qualités fonctionnelles, techniques et économiques.

L'un des outils utilisés pour ce type de démarche est la méthode de l'Analyse de Cycle de Vie. Cette méthode, encadrée par la série des normes ISO 14040 à 14044, permet de quantifier l'impact environnemental d'un bien ou service. Cette méthode présente l'avantage d'être multi-étapes (prise en compte de l'ensemble des étapes du cycle de vie du produit, de la production des matières premières à leur fin de vie) et multi-critères (prise en compte des enjeux sur l'ensemble des compartiments de l'environnement (eau, air, sol)). Ces deux grands principes permettent de s'assurer que des transferts d'impacts n'ont pas lieu entre étapes ou entre compartiments de l'environnement, à la suite de la mise en place d'une action d'éco-conception sur un produit ou emballage. Cette approche vise à ainsi éviter les "fausses bonnes idées" qui ne s'avèreraient pas in-fine favorables pour l'environnement.

Dans une démarche d'éco-conception, la méthode ACV est appliquée :

- au système à éco-concevoir (produit, couple produit/emballage, emballage) afin d'obtenir son profil environnemental de départ, c'est-à-dire connaître les principales étapes qui contribuent à son impact environnemental
- au système intégrant des actions d'éco-conception, afin de comparer ses impacts avec ceux du système initial et de valider (ou non) une meilleure performance environnementale du système éco-conçu.

Sur la base du profil environnemental du système à éco-concevoir obtenu, une équipe projet en interne de l'entreprise est souvent mobilisée pour identifier des pistes d'éco-conception qui seraient pertinentes sur le produit. Ces pistes sont ensuite analysées au regard d'autres critères tel que le coût, la faisabilité technique ou encore la réponse aux attentes consommateurs. Cette analyse des pistes d'éco-conception permet de sélectionner les actions les plus pertinentes qui sont ensuite soumises à la méthode ACV, pour être comparées à l'impact environnemental du système initial et évaluer l'effet sur la performance environnementale du système étudié.

Zoom sur des exemples de pistes d'éco-conception appliquées au couple produit-emballage

Un exemple de piste d'éco-conception peut être d'augmenter le format des emballages, pour réduire le ratio de quantité d'emballage par quantité de produit emballé. Ce type de piste d'éco-conception peut toutefois engendrer une évolution de comportement consommateur, et notamment augmenter la part de produit gaspillé chez le consommateur. Il s'agit ici d'un risque de transfert d'impact entre étapes (transfert de l'étape emballage, vers l'étape de production des matières premières nécessaires qui seront plus importantes). En effet, très souvent pour les produits alimentaires, les impacts environnementaux liés à la production des matières premières sont les plus importants (en moyenne 70% des impacts).

Un autre exemple de piste d'éco-conception peut être la recherche du juste emballage afin de réduire au plus possible les matériaux d'emballages superficiels qui n'apportent pas de fonctionnalités à l'emballage. Ce point est justement visé par le nouveau règlement PPWR (Proposal Packaging and Packaging Waste Regulation) en exigeant que le poids et le volume des emballages soient réduits au minimum, et que cela soit prouvé par une documentation technique.

Les financements que vous pouvez solliciter

BPI co-finance un diagnostic Eco-conception dans votre entreprise, pour les entreprises de moins de 250 salariés. Ce diagnostic vise à sensibiliser une équipe projet interne à l'entreprise à ce type de démarche d'éco-conception, réaliser une évaluation environnementale d'un couple produit/emballage avec la méthode ACV, élaborer un plan d'actions d'éco-conception pour ce couple produit/emballage et préparer sa mise en œuvre avec un premier dimensionnement technico-économique.

Le CTCPA est référencé comme expert pour vous accompagner dans la réalisation de ces diagnostics BPI Eco-conception. Les conditions d'éligibilité ainsi que les taux de co-financements associés à chaque taille d'entreprises sont présentés ici : [Diag Ecoconception - Diagnostic Accompagnement Bpifrance](#)